

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00242

**PROGRAMME DE COOPÉRATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) - SUBVENTION À L'ASSOCIATION CIGALES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240024210

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIGALES

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même plus de 19 % pour le seul secteur privé (un poids 35 % supérieur à la moyenne nationale).

L'ESS joue un rôle primordial en milieu urbain comme en milieu rural par le développement de services à la population et contribue à la qualité de vie dans l'ensemble des 53 communes de la Métropole. Elle intervient dans de nombreux domaines tels que l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, la revalorisation des déchets, ou même encore l'industrie.

Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Elles sont créatrices d'emplois, de savoir-faire et de compétences en grande partie non délocalisables. Ce mode d'entreprendre contribue ainsi à l'attractivité du territoire, à son dynamisme et à la cohésion sociale

Fruit de son histoire, mais aussi d'une volonté forte de vouloir accompagner des dynamiques entrepreneuriales modernes, Saint-Étienne Métropole a engagé depuis des années une politique publique volontariste pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. La Métropole a ainsi mis en place un Programme de Coopération de l'ESS (PROCESS).

Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Afin de contribuer à cet objectif, Saint-Etienne Métropole souhaite accentuer les actions de mobilisation de l'épargne solidaire en vue de financer les structures de l'ESS sur son territoire. C'est dans ce contexte que se justifie le soutien à l'action de sensibilisation menée par l'association des CIGALES en Auvergne-Rhône-Alpes.

Un club CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) est un collectif de 5 à 20 personnes qui mettent en commun une partie de leur propre épargne, entre 8 € et 450 € par mois et par personne (en moyenne 23 €). L'argent réuni permet à ce collectif d'investir directement (sans passer par un établissement financier) dans des entreprises, des coopératives et des associations de leur quartier, leur ville, leur département ou leur région. Dans le respect de la charte des CIGALES, ces entreprises auront comme spécificité de mener des activités ayant une vocation sociale, solidaire, environnementale et/ou culturelle. En général, il est observé un effet levier x6 entre le financement engagé par les collectivités et les fonds d'épargnes solidaires mobilisés grâce aux actions de sensibilisation réalisées

Un club CIGALES est une structure de collecte d'épargne de proximité pour des projets locaux. Elle permet de mutualiser des fonds, même de montants peu importants et d'en démultiplier l'efficacité. Elle agit comme animatrice de son environnement, au service des initiatives locales, des entreprises de proximité et de la création d'emplois.

En Auvergne Rhône-Alpes, l'association régionale regroupe une vingtaine de clubs mobilisant près de 300 « cigaliers ». Entre 2010 et 2020, plus de 500 000 € ont été investis sur la région. Depuis la mise en place d'un soutien financier par Saint-Etienne Métropole, le nombre de clubs sur le territoire est passé de 2 à 4.

La demande de subvention a été déposée par courrier par l'Association Régionale des CIGALES en Auvergne Rhône-Alpes. Cette subvention est intégrée dans le plan d'action du dispositif PROCESS pour 2024.

Saint-Etienne Métropole propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à l'Association Régionale des CIGALES en Auvergne Rhône-Alpes afin de sensibiliser à l'épargne solidaire et développer l'épargne citoyenne pour favoriser l'émergence de projets d'ESS. Cette action proposée depuis 2022 vise à démultiplier les temps d'information auprès du grand public épargnant et des porteurs de projets. Quatre clubs ont déjà été créés sur le territoire de Saint Etienne Métropole depuis lors. Chaque club a récolté un peu plus de 35 000 € et accompagné 6 projets.

Il est proposé d'augmenter le montant de la subvention de 4 500 € à 6 000 € afin d'accompagner et d'amplifier ces résultats.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à l'Association régionale des CIGALES en Auvergne Rhône-Alpes,**
- **approuve la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'Association des CIGALES en Auvergne Rhône Alpes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la délibération,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 au compte SERV/65748/PROCE.**

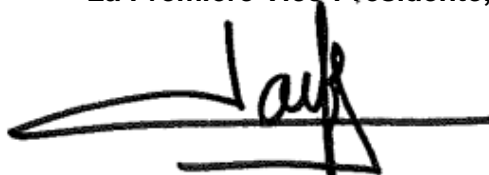
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE